



Règlement 2026 de la journée de concours

« LES PEINTRES DANS LA CITE »

Le concours « Les peintres dans la cité » (*anciennement « Les peintres dans la rue »*) est organisé par l'association Petites Cités de Caractère® de la Mayenne, en partenariat avec les communes organisatrices. Le concours porte sur le patrimoine et le paysage de la commune. Il est ouvert à tous, petits et grands, nouveaux talents et peintres confirmés. Le défi est simple : réaliser une œuvre sur place en une journée !

Créé en 1975 en Bretagne, le concept des Petites Cités de Caractère® est né de la volonté de regrouper en réseau des communes ayant un patrimoine remarquable et souhaitant le sauvegarder. À travers une charte nationale, les Petites Cités de Caractère® s'engagent à proposer à la découverte de tous un patrimoine remarquable, valorisé et animé, le tout dans une démarche d'accueil de qualité du visiteur. Le réseau des Petites Cités de Caractère® des Pays de la Loire a vu le jour en 1997 et compte aujourd'hui 46 communes engagées dans la démarche. Découvrez-les sur www.petitescitesdecaractere.com

Les dates de l'édition 2026 de la journée « Les peintres dans la cité »

- **Dimanche 10 mai** : Saint-Denis-d'Anjou
- **Dimanche 7 juin** : Lassay-les-Châteaux
- **Dimanche 21 juin** : Parné-sur-Roc
- **Mardi 14 juillet** : Chailland
- **Samedi 25 juillet** : Saulges
- **Samedi 15 août** : Saint-Pierre-sur-Erve
- **Samedi 5 septembre** : Craon

Modalités d'inscription aux concours locaux

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des différents organisateurs auprès desquels vous pourrez vous renseigner et retourner votre bulletin :

- **Saint-Denis-d'Anjou** : Anaëlle Grosbois / Office de tourisme - 2 Grande Rue - 53290 Saint-Denis-d'Anjou / 02 43 70 69 09 / officedetourismesda@gmail.com
- **Craon** : Tiffany Rougelin / Mairie - BP 74 - 53400 Craon / 02 43 06 99 08 / communication@ville-craon53.fr
- **Lassay-les-Châteaux** : Elisa Durand / Mairie - 53110 Lassay-les-Châteaux / 02 43 04 67 20 / peintres@lassay-les-chateaux.fr
- **Parné-sur-Roc** : Jean-Luc Guédon / Mairie - 53260 Parné-sur-Roc / 07 80 02 23 34 / guedon.sylvaine@orange.fr
- **Chailland** : Virginie Lépine / Mairie - 43 rue de Saint-Hilaire - 53420 Chailland / 02 43 02 70 11 / communicationchailland@gmail.com
- **Saulges** : Véronique Petit-Uzac / Tourisme et Patrimoine / tourisme.patrimoine.saulges@orange.fr - 06 25 68 47 15
- **Saint-Pierre-sur-Erve** : Antoine Josset / Comité des fêtes / Rue du Haut Bourg - 53270 Saint-Pierre-sur-Erve / 06 47 13 35 29 / president@cdf.saint-pierre-sur-erve.org

Article 1 - Modalités de participation

La participation est gratuite.

L'inscription des peintres se fait par réservation ou le jour même dans chaque petite cité.

Article 2 - Déroulé de la journée

L'accueil des artistes se fait dans les lieux et aux horaires suivants :

Commune	Lieu des inscriptions	Heure d'ouverture des inscriptions
Saint-Denis-d'Anjou	Office de tourisme 2 grande rue (53290)	8h00
Chailland	Mairie 43 rue de Saint-Hilaire	8h00
Lassay-les-Châteaux	Espace des arts Rue du Château (53110)	8h30
Parné-sur-Roc	Place de la mairie (53260)	9h00
Saulges	Maison du Patrimoine (53340)	8h00
Saint-Pierre-sur-Erve	Bistrot associatif Place de l'église (53270)	7h30
Craon	Salle Pantigny 1 rue de Pantigny (53400) Remise des prix à l'hippodrome	9h00

Les communes offrent le déjeuner aux artistes participants (sans accompagnateur).

A partir de 17 h, les œuvres seront exposées sans encadrement, ni sous-verre, ni signées.

Article 3 - Réalisation de l'œuvre

A leur arrivée, les artistes devront présenter un support vierge qui sera daté et authentifié au dos par l'organisateur.

Les fournitures et supports sont à la charge de l'artiste.

Les sujets, compositions et choix de supports sont libres mais devront avoir un rapport direct avec la commune et faire preuve d'originalité.

Les œuvres devront être exécutées sur le territoire de la commune, dans un lieu ouvert au public.

L'artiste admettra que le public puisse assister à son travail.

Il est possible de travailler d'après une photo ou une carte postale du lieu. Chaque artiste utilise la technique de son choix.

Tous les formats sont admis. Le dessin sur sol est autorisé, dans la limite de 2mx2m et uniquement avec des produits délébiles.

Article 4 - Jury et prix

Le jury sera composé de 6 personnes minimum dont, si possible, au moins un représentant des Petites Cités de Caractère extérieur à la commune et un artiste semi-professionnel voire professionnel.

Les prix attribués par les jurys de chaque Petite Cité de Caractère sont harmonisés. Ils doivent permettre l'émergence de nouveaux talents.

Le jury attribuera les prix suivants :

- **le Prix des Petites Cités de Caractère** (récompense de 150 € décernée par l'association départementale), dont le jury est composé d'élus de la commune, des PCC 53, de partenaires... Le prix peut être décerné à une toile déjà primée, sauf le prix du public
- **le Prix du public** : il ne peut pas avoir ou recevoir d'autre prix
- **le Prix des Peintres** : les peintres participants votent pour 3 d'entre eux

En plus de ces trois prix communs à toutes les communes, les organisateurs peuvent – en particulier en fonction de la participation –, être amenés à mettre en place des prix supplémentaires, parmi lesquels :



Petites Cités de Caractère® de la Mayenne
 39 rue Mazagran
 53000 Laval
mayenne@petitescitesdecaractere-pdl.com



- **Prix par techniques (Nouveau talent / Peintre confirmé) :** aquarelle, huile, autres techniques...
- **Prix par âge :** enfant, jeune

Renseignement auprès des organisateurs.

Article 5 - Exposition des œuvres primées à l'issue de la saison

- *A l'issue de la saison, les œuvres primées font l'objet d'une exposition finale dans l'une des Petites Cités de Caractère. **En 2026, exceptionnellement, l'exposition finale aura lieu à l'Hôtel du département de la Mayenne (rue Mazagran) :***
 - Vernissage le vendredi 18 septembre à 18h00
 - Visite dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine le dimanche 20 septembre toute la journée

En vue de l'exposition finale, le peintre primé s'engage à :

- Repartir avec sa toile à l'issue du concours
- Encadrer sa toile, apposer au dos une étiquette indiquant son nom et la commune dans laquelle il a été primé puis l'emballer dans un emballage réutilisable en prévision du démontage de l'exposition.
- Ramener sa toile ainsi préparée, soit dans la commune dans laquelle il a été primé, soit directement dans la commune d'exposition :

2 prix « Coup de cœur » seront récompensés lors du vernissage de l'exposition par 2 votes : le vote du public et le vote d'un jury composé d'élus, de partenaires culturels et institutionnels.

Suite à l'exposition, le peintre s'engage OBLIGATOIREMENT à récupérer son œuvre à Saint-Pierre-sur-Erve dès le lendemain de la clôture (lundi 5 octobre) ou dans la commune où il a été primé. S'il a été primé dans plusieurs communes, il choisira la commune dans laquelle il souhaite retirer ses œuvres et devra le préciser **AU PLUS TARD le 15 septembre.** AUCUNE DEROGATION A CETTE REGLE.

Article 6 - Responsabilité

La participation à cette journée engage la responsabilité individuelle de chaque artiste. Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents. Aucun recours ne pourra avoir lieu contre les organisateurs, même en cas d'accident, de vol ou de dégradation. **Le participant accepte de laisser libre de droit à exploiter l'image de ses œuvres ainsi que lui en train de produire son œuvre, ce pour toutes les publications de la commune, de l'association des Petites Cités de Caractère® de la Mayenne, de l'association des Petites Cités de Caractère® des Pays-de-la-Loire et de l'association des Petites Cités de Caractère® France.**

Article 7

Le concours pourra être annulé par les organisateurs, notamment en cas d'intempérie.

Article 8

En s'inscrivant au concours, les participants acceptent les dispositions du présent règlement.



Petites Cités de Caractère® de la Mayenne
 39 rue Mazagran
 53000 Laval
mayenne@petitescitesdecaractere-pdl.com

